

ORDONNANCE COLLECTIVE N° 6	ADMINISTRER UNE MÉDICATION SANS ORDONNANCE INDIVIDUELLE
Référence à un protocole : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Date de mise en vigueur : Avril 2010
Titre :	Date de révision : Janvier 2013
PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ(S) VISÉ(S) :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les infirmières exerçant à l'Institut. 	
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute personne symptomatique hospitalisée, hébergée ou inscrite à l'Institut. 	
ACTIVITÉS RÉSERVÉES :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance. ▪ Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. ▪ Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements au plan thérapeutique infirmier. 	

**INDICATION/CONDITION
D'INITIATION :**

- Lors de la présence de différents symptômes nécessitant une intervention médicamenteuse immédiate selon la liste des médicaments établie par le CMDP (Annexe 1).
- La posologie inscrite (Annexe 1) est celle autorisée pour une période de 24 heures.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE :

- S'assurer de soulager rapidement différents symptômes.

CONTRE-INDICATION :

- Avant de prendre la décision d'administrer l'un des médicaments concernés, l'infirmière vérifie :
 - les indications et contre-indications précisées dans la liste (Annexe 1);
 - la présence d'une interaction nécessitant d'espacer la prise de la médication;
 - la présence d'allergie;
 - l'administration récente d'une médication régulière pour la même indication;
 - l'ordonnance individuelle déjà présente au dossier pour la même indication;
 - l'ordonnance individuelle mentionnant de ne pas administrer les médicaments présents sur la liste.
- Il existe d'autres contre-indications que celles mentionnées pour l'administration de doses répétées. Dans le contexte d'administration d'une seule dose du médicament, celles-ci n'ont pas été retenues.

LIMITE/RÉFÉRENCE AU MÉDECIN :

- Pour les personnes âgées, privilégier la dose la plus faible.
- L'infirmière peut seulement administrer le nombre de doses selon les précisions de l'annexe 1. Référer au médecin lorsque la posologie permise est atteinte et que la personne demeure symptomatique.
- Aviser le médecin si la gravité du cas le nécessite.

DIRECTIVES :

L'infirmière :

- Évalue le malaise selon la méthode PQRSTU.
- Vérifie les différentes contre-indications à l'application de cette ordonnance. (Annexes 1 et 2)
- Évalue l'efficacité de la médication administrée et inscrit une note au dossier.
- Pour les usagers hospitalisés ou hébergés, avise le médecin, lors de sa prochaine visite, des médicaments qui ont été administrés à une personne en vertu de cette ordonnance collective.

RÉFÉRENCES :

Méthodes de soins infirmiers informatisées de l'AQESSS (Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux) :

- Administration des médicaments;
- Administration d'un médicament par le tube d'alimentation;
- Administrer un médicament par voie rectale;
- Administrer un médicament par voie orale.

Manuel de gestion

- Règlement d'émission et d'exécution des ordonnances.

Procédure

- Automation de la médication.

ANNEXE 1

**LISTE DES MÉDICAMENTS POUVANT ÊTRE ADMINISTRÉS
EN VERTU DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE N° 6**

Il existe d'autres contre-indications que celles mentionnées pour l'administration de doses répétées. Dans le contexte de l'administration d'une seule dose du médicament, celles-ci n'ont pas été retenues.

<p>Acétaminophène 325 mg (comprimé) (Ex : Atasol^{MD}, Tylenol^{MD})</p>	<p><u>Indications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analgésique : pour soulager la douleur bénigne. ▪ Antipyrétique : pour soulager la fièvre, température plus grande ou égale à 38° Celsius. <p><u>Contre-indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Allergie connue à ce médicament. <p><u>Posologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 comprimés par dose. Les doses subséquentes peuvent être répétées aux 4 heures pour un maximum de 3 doses/24 heures. <p><u>Précaution :</u></p> <p>Peut être donné en suppositoire. Le maximum de 3 doses/24 heures inclut l'acétaminophène par voie intrarectale.</p>
<p>Acétaminophène 650 mg (suppositoire) (Ex : Abéno^{MD})</p>	<p><u>Indications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analgésique : pour soulager la douleur bénigne. ▪ Antipyrétique : pour soulager la fièvre, température plus grande ou égale à 38° Celsius. ▪ Si l'acétaminophène par voie orale est impossible. <p><u>Contre-indications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Allergie connue à ce médicament. ▪ Présence d'une lésion rectale ou rectum fermé chirurgicalement. ▪ Neutropénie fébrile. ▪ Suspicion d'un évènement coronarien aigu. <p><u>Posologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 suppositoire par dose. Les doses subséquentes peuvent être répétées aux 4 heures pour un maximum de 3 doses/24 heures incluant la voie orale.

<p>Dimenhydrinate 50 mg (comprimé) (Ex : Graval^{MD})</p>	<p><u>Indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Antiémétique : pour la prévention et le soulagement des nausées et des vomissements. <p><u>Contre-indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Allergie connue à ce médicament. <p><u>Posologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Mal des transports</u> : administrer 1 comprimé 30 minutes avant le départ. ▪ <u>Autre indication</u> : administrer 1 comprimé par dose pour un maximum 1 dose/24 heures. <p><u>Précaution :</u></p> <p>La posologie permise par 24 heures pour dimenhydrinate est de 100 mg intrarectal ou 50 mg en comprimé.</p>
<p>Dimenhydrinate 100 mg (suppositoire) (Ex : Graval^{MD})</p>	<p><u>Indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Antiémétique : pour la prévention et le soulagement des nausées et des vomissements. <p><u>Contre-indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Allergie connue à ce médicament. ▪ Neutropénie fébrile. ▪ Suspicion d'un évènement coronarien aigu. <p><u>Posologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 suppositoire par dose si comprimé impossible pour un maximum d'une dose/24 heures. <p><u>Précaution :</u></p> <p>La posologie permise par 24 heures pour dimenhydrinate est de 100 mg intrarectal ou 50 mg en comprimé.</p>
<p>Glycérine (suppositoire)</p>	<p><u>Indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Laxatif : dans le traitement de la constipation légère. <p><u>Contre-indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Allergie connue à ce médicament. ▪ Neutropénie fébrile. ▪ Suspicion d'un évènement coronarien aigu. <p><u>Posologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 suppositoire par dose. Elle peut être répétée au besoin après 30 minutes pour un maximum de 2 doses/24 heures.

<p>Hydroxyde d'aluminium et de magnésium (suspension) (Ex : Maalox^{MD}, Almagel^{MD})</p>	<p><u>Indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Antiacide : soulagement des brûlures d'estomac. <p><u>Contre-indications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Allergie connue à ce médicament. ▪ Suivre les recommandations avec les médicaments de la liste en annexe 2. <p><u>Posologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 ml par dose. La 2^e dose peut être répétée après une heure pour un maximum de 2 doses/24 heures. <p><u>Précaution :</u></p> <p>Bien agiter avant usage.</p>
<p>Hydroxyde de magnésium (suspension) (Ex : Lait de magnésie^{MD})</p>	<p><u>Indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Laxatif : dans le traitement de la constipation légère. <p><u>Contre-indications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intolérance au produit. ▪ Douleurs abdominales aiguës. ▪ Suivre les recommandations avec les médicaments de la liste en Annexe 2. <p><u>Posologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 ml 1 fois par jour. Ne pas répéter. <p><u>Précaution :</u></p> <p>Bien agiter avant usage.</p>
<p>Larmes artificielles (Ex : Tears drops^{MD}, Hypotears^{MD}, Liquifilm^{MD})</p>	<p><u>Indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lubrifiant ophtalmique pour sécheresse oculaire. <p><u>Contre-indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Allergie connue à ce médicament. <p><u>Posologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 goutte dans les yeux 3 fois par jour au besoin.

<p>Xylocaïne 2% gelée (en seringue unidose) Application intra-urétrale</p>	<p><u>Indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Anesthésique local et lubrifiant avant cathétérisme ou sonde vésicale si inconfort. <p><u>Contre-indications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Antécédents connus d’hypersensibilité aux anesthésiques locaux. ▪ Antécédents de troubles du rythme cardiaque ou infarctus récent. <p><u>Posologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer 5 ml <u>une seule fois</u> intra-urétral à l’aide de la seringue et si nécessaire sur la sonde. <p><u>Précaution :</u></p> <p>Attendre 5 à 10 minutes avant les manipulations.</p>
<p>Xylocaïne 2% gelée (en seringue unidose) Application intra-rectale</p>	<p><u>Indication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Anesthésique local et lubrifiant avant extraction digitale des fécalomes. <p><u>Contre-indications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Antécédents connus d’hypersensibilité aux anesthésiques locaux. ▪ Antécédents de troubles du rythme cardiaque ou infarctus récent. <p><u>Posologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer 10 ml <u>une seule fois</u> dans le rectum et au pourtour. <p><u>Précaution :</u></p> <p>Attendre 5 à 10 minutes avant les manipulations.</p>

**LISTE DES MÉDICAMENTS AYANT DES INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES AVEC
L'HYDROXYDE D'ALUMINIUM ET DE MAGNESIUM (MAALOX^{MD}, ALMAGEL^{MD})
ET L'HYDROXYDE DE MAGNESIUM (LAIT DE MAGNÉSIE^{MD})**

EN VERTU DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE N° 6

1) Pour les médicaments présents sur la liste suivante :

Espacer de 2 heures la prise des médicaments.

alendronate (Fosamax ^{MD})	gabapentin (Neurontin ^{MD})
amprenavir (Agenerase ^{MD})	indinavir (Crixivan ^{MD})
atazanavir (Reyataz ^{MD})	itraconazole (Sporanox ^{MD})
chloroquine (Aralen ^{MD})	ketoconazole (Nizoral ^{MD} po)
clindamycine ^{MD} (Dalacin ^{MD}) (avec Maalox ^{MD} seulement)	minocycline (Minocin ^{MD})
clodronate (Bonefos ^{MD})	quinidine (Biquin) ^{MD} (avec Lait de magnésie ^{MD} seulement)
dapsone (Avlosulfon ^{MD})	risedronate (Actonel ^{MD})
delavirdine (Rescriptor ^{MD})	rosuvastatine (Crestor ^{MD})
digoxine (Lanoxin ^{MD})	tetracycline (Tetracyn ^{MD} , Tetrex ^{MD})
doxycycline (Vibramycin ^{MD})	trovafloxacin (Trovan ^{MD})
etidronate (Didronel ^{MD})	
fer fumarate et sulfate	

- Tous les antibiotiques de la classe des **tétracyclines**.
(...cycline ex : doxycycline, minocycline, etc.)
- Tous les **biphosphonates** (...onate ex : alendronate, etidronate, etc.).
- Quelques **antiviraux** donnés pour le traitement du VIH.

2) Pour les médicaments inscrits sur la liste suivante :

Ne pas administrer l'hydroxyde d'aluminium et de magnésium (Maalox^{MD}, Almagel^{MD}) ou l'hydroxyde de magnésium (Lait de magnésie^{MD}) à la personne qui reçoit ce médicament.

ciprofloxacin (Cipro^{MD})
levofloxacin (Levaquin^{MD})
moxifloxacin (Avelox^{MD})
polystyrène – sulfonate (Kayexalate^{MD})
ursodiol (Urso^{MD}) (avec Maalox^{MD} seulement)

- Tous les antibiotiques de la classe des **quinolones**.
(...oxacin ex : ciprofloxacin, levofloxacin, etc.)

Le nom commercial entre parenthèses est celui le plus connu mais le médicament peut être disponible sous d'autres appellations. Consulter le programme « *Rx Vigilance* » ou le *Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques* (CPS).

Cette liste n'est pas limitative. Le personnel infirmier doit vérifier la présence d'une interaction avec les sels d'aluminium et de magnésium pour les médicaments qui ne sont pas inscrits sur la liste des médicaments de l'établissement ainsi que pour les produits nouvellement commercialisés. Vérifier avec le pharmacien au besoin.